

# Les aires naturelles de stationnement pour les camping-cars

**Les aires naturelles de stationnement pour camping-cars doivent rester naturelles et ne pas être artificialisées, les aménagements doivent être légers et ne pas dénaturer le site.**

Elles sont équipées de système de vidange pour celles situées en espace urbanisé.

Les aires situées hors enveloppe urbaine sont dépourvues de système d'assainissement et sont destinées à accueillir les visiteurs sur la journée.

**MAIRIE DE  
PÉNESTIN**  
44 Rue du Calvaire  
56760 Pénestin

**HORAIRES :**  
Lun : 9h - 12h  
Mar : 9h - 12h / 14h - 16h45  
Mer : 9h - 12h / 14h - 16h45  
Jeu : 9h - 12h  
Ven : 9h - 12h / 14h - 16h45  
Sam : 9h - 12h

**TÉL. : 02 23 10 03 00**